



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère des affaires sociales et de la santé  
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social  
Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes  
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports**

## **ARRÊTÉ**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « prévention santé-environnement », au titre de l'année 2017

La ministre des affaires sociales et de la santé,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire, notamment le 4° du I de l'article 11 ;

**Vu** l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

**Vu** l'arrêté du 24 avril 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « prévention santé-environnement » ;

## **ARRÊTE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « prévention santé-environnement », au titre de l'année 2017 :

M. Charles SAOUT

Ingénieur général du génie sanitaire à la direction générale de la santé, **Président**

M. Edouard CANTELOUP

Ingénieur d'études sanitaires principal à l'agence régionale de santé Normandie

M. Laurent HENOT

Ingénieur d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Ile-de-France

Mme Mathilde RASSELET

Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine

Mme Laurence SURREL

Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale  
de santé Auvergne Rhône-Alpes

**Article 2**

En cas d'indisponibilité de M. Charles SAOUT, la présidence sera assurée par Mme Mathilde RASSELET.

**Article 3**

Cet examen est classé dans le groupe II pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

**Article 4**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **26 AVR. 2007**

Le Chef du bureau du recrutement

**Arnaud SCOLAN**